Office fédéral pour l’approvisionnement économique, 3003 Berne

---

Révision des mesures de gestion réglementée en cas de pénurie grave de gaz

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet de révision des mesures de gestion réglementée en cas de pénurie grave de gaz.

Le Conseil d’État salue les mesures préparatoires prises par le Conseil fédéral pour faire face à une pénurie de gaz car une rupture de l’approvisionnement en gaz aurait de graves répercussions sur la population et l’économie. Nous sommes d’avis qu’il convient d’éviter autant que possible les restrictions de consommation et, en particulier, les contingentements, qui limiteraient fortement l’activité économique des entreprises. Nous pensons aussi que dans l’ensemble, les obligations et les compétences en cas de crise doivent être réglées de manière aussi simple que possible et présentées de façon transparente par des moyens appropriés, notamment avec des aides à l’application.

Pour le détail, nous soutenons l’intégralité des propositions faites dans la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l’énergie (EnDK), élaborée avec le concours de plusieurs autres conférences de directeurs cantonaux.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l’assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 septembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président, F. MAIRY

La chancelière, S. DESPLAND